

Info PAC → Echos des réunions techniques sur la Pac 2010 organisées par la Fdsea.

# PAC 2010 : les agriculteurs nombreux à venir s'informer

Les premières réunions techniques sur la Pac 2010 organisées par la Fdsea, avec la participation de la Ddtm (Direction départementale des territoires et de la mer), du CER et de la chambre d'agriculture, ont débuté dans le département. La mobilisation des agriculteurs démontre une réelle demande d'information sur les modifications intervenues à la suite du bilan de santé de la Pac. Les différentes réunions s'articulent autour de trois grands thèmes : le découplage total, le dossier Pac et la conditionnalité 2010.

**Concernant le découplage total**, les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de vérifier ses références historiques. Les formulaires de rectifications des références pour le maïs, l'herbe et les légumes sont disponibles sur le site de la Fdsea et de la Ddtm. Les exploitations ayant connu des changements de forme juridique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, un transfert en conjoint, des investissements en foncier ou en cheptel depuis le 16 mai 2008 devront également remplir un formulaire.

**Le dossier surface se trouve simplifié.** La grande nouveauté est le formulaire de demande d'aides sur lequel il ne faudra pas oublier de cocher les cases nécessaires. Il s'agit entre autres de la demande d'attribution des DPU, des aides aux protéagineux ou encore à l'assurance récolte. Mieux vaut cocher une case de trop plutôt que d'en oublier. C'est le conseil qui a été donné lors de ces réunions.

**Et enfin, sur la conditionnalité 2010** il y a peu de changements hormis les SET (surfaces équivalentes topographiques) sur lesquelles il n'y a pas eu d'informations complé-



Plus de 150 personnes à Crécy en Ponthieu (photo ci-dessus) et 200 à Airaines (photo ci-dessous) sont venus écouter les différents intervenants.



Un changement notable évoqué lors des réunions est la nouvelle année de référence individuelle pour les prairies qui est désormais 2010.

mentaires depuis ces derniers mois. Les éléments devront être contigus ou à l'intérieur des parcelles et l'agriculteur devra en avoir la maîtrise.

La grande nouveauté évoquée concerne le changement d'année de référence pour les prairies. Désormais, il s'agira de l'année 2010 et non plus 2009. Cela donne davantage de souplesse dans la gestion des prairies per-

manentes et temporaires. La Ddtm met cependant en garde les agriculteurs contre un retournement excessif des prairies. Un ratio de prairie permanente est calculé chaque année, et en cas de baisse, une réimplantation pourra être obligatoire pour toutes les prairies retournées. En zone vulnérable, l'autorisation de la Ddtm s'avère toujours nécessaire. **ARNAUD BOITEL**

## Fdsea : une dernière réunion d'information sur la PAC 2010...

A PÉRONNE : lundi 19 avril, salle polyvalente de Maricourt à 20h.

### AU PROGRAMME :

- Rappels sur le bilan de santé de la PAC
- Nouvelles notifications de DPU
- Point sur Télépac, nouveautés sur la déclaration PAC 2010
- Présentation des SET avec les nouveautés sur la conditionnalité 2010

## ... et des permanences

Elles sont destinées aux adhérents pour vérification du dossier papier ou la réalisation du dossier sur Télépac.

Prendre rendez-vous au 03 22 53 30 31.

A PÉRONNE, locaux de la DDTM, 1 avenue de la République	Les 20, 23, 28 avril Les 3, 5, 6, 10, 11, 12 mai
A ABBEVILLE, 88 boulevard de la République	Les 20, 23, 26 avril Les 3, 4, 7, 10, 11 et 14 mai
A AMIENS, Maison des Agriculteurs	Tous les mois d'avril et mai sur rendez-vous